



PROPOSITIONS DE LA DIRECTION POUR LA REVOYURE DES NAO 2022

ACTE III suite et fin : Suite à l'obtention de la clause de revoiture des NAO 2022 lors du Comité de Groupe Casino du 8 juin 2022, le **SNTA-FO** vous a représenté pour négocier, à nouveau, les augmentations de salaires lors de la réunion du jeudi 1^{er} septembre 2022 : la **déception** a été de taille car il n'y a eu aucune proposition de la Direction.

Une deuxième réunion a eu lieu **le 14 septembre 2022** et voici les propositions de la Direction :

- Une augmentation de 2% pour les employés sur la fiche de paie d'octobre (pour ceux qui n'ont pas eu d'augmentation du SMIC).
- Une augmentation de 1,5% pour les agents de maîtrise.
- Une augmentation de 1% pour les cadres niveau 7 et 8.

De plus la Direction s'engage à **revoir la grille des salaires pour les NAO 2023** (Négociations Annuelles Obligatoires).

Si l'accord n'est pas signé majoritairement, il n'y aura **AUCUNE** augmentation.

Si l'accord est signé majoritairement, il sera applicable au **1^{er} octobre 2022**.

Les propositions de la Direction ne sont certes pas à la hauteur de nos attentes mais gardons à l'esprit que cette obtention de la clause de revoiture des NAO 2022 est **EXCEPTIONNELLE** et **inédite** : si le **SNTA-FO** ne l'avait pas obtenu, aucune augmentation ne serait envisageable.

Le **SNTA-FO** négociera de nouveau pour les salaires réels.

SNTA-FO force et Cohésion.

